



Le dalo et après? cassation?

Par **benetlea**, le **07/05/2010** à **15:52**

Bonjour,
Suite à une décision du tribunal administratif de Paris dans le cadre de la loi du DALO en juin 2009, le préfet ne m'ayant fait aucune proposition à ce jour, je viens de recevoir en LRAR, une notification d'ordonnance concernant la liquidation intermédiaire (de l'astreinte?). Elle stipule que je peux me pourvoir en cassation. Mais dans quel but? Pour obtenir quoi?
Le préfet va-t-il payer cette astreinte et tout s'arrêter là? Je n'y comprends pas grand chose. Si quelqu'un ici peut m'éclairer sur mes droits? Merci d'avance.

Par **Aklili**, le **22/03/2013** à **04:37**

bonjour
Je suis exactement dans la même situation ,que doit-on faire cassation ou pas ??!!